

## Réunion du 25 janvier 2022

Absents : Françoise VIDALIE a donné pouvoir au maire, Valérie BERGON à Virginie MONTALI, Lisette NOILLAC à Fabienne LATRONCHE, Jérôme BOURDEIX à Jean-Jacques MONTEIL

Secrétaire de séance : Virginie MONTALI

En préambule, le maire informe que la cérémonie des vœux et le repas des aînés ont été annulés et remis à une date ultérieure, compte tenu du contexte sanitaire.

Il rappelle aussi les délibérations prises pour le recours au service de remplacement du Centre de Gestion et aux services de Mme Anne-Marie SOULIER pour le secrétariat de mairie pour 2 mois, à raison de 4 h par semaine. Cela est extensible : possibilité d'heures complémentaires si besoin.

### Eclairage public :

En ce qui concerne l'extinction, pour la Bitarelle, il a été décidé de fixer l'heure de coupure à 1 heure du matin, en accord avec le restaurateur Didier GIBIAT. Même chose pour le Bourg. Pour le secteur La Versanne, Urgan : souci : difficulté d'accéder à l'ouverture du transformateur.

Quelques cas isolés (La Bachellerie, les Quatre routes, aux Combelles...) où il n'y a pas de commandes. On est sur un système de forfait, ces quelques secteurs n'ont pas de compteurs. Ces endroits ne peuvent pas bénéficier de l'extinction nocturne. Pose d'un compteur à l'avenir, mais donc avec abonnement ? affaire à étudier.

### Schéma de collecte des déchets à venir :

Chaque élu a reçu sur sa boîte mail le diaporama envoyé par TULLE'AGGLO qui attend un avis des élus municipaux sur un choix de scénario (pour Gimel il n'y a pas de choix possible, c'est 100% en apport volontaire) et sur le nombre de points de collecte à mettre en place. Cette concertation est un prérequis pour l'étape suivante qui consistera, une fois le schéma de collecte intercommunal défini, à valider précisément les emplacements exacts des points d'apport collectifs.

D'après les informations reçues par le maire, la décision serait validée au cours de cette année par le Conseil communautaire. En 2023, au 1<sup>er</sup> semestre, il y aura la précision des installations et la communication de Tulle'Agglo.

Au 1<sup>er</sup> Janvier 2024, débutera la nouvelle collecte.

En 2025, la part incitative sera mise en place.

Après le débat suscité par ce projet, il est demandé au maire de faire part des réserves suivantes :

- Les élus regrettent la réduction des points d'apport volontaire (réduits à 10), en ce qui concerne les déchets ménagers, au regard des points de ramassage actuels, car on éloigne un peu plus le service des usagers. Le système actuel de collecte était désormais accepté par les administrés, eux qui connaissent, il y a quelques années encore, le ramassage au porte à porte. Le maintien des bacs collecteurs actuels semble beaucoup plus adéquat ;
- Par ailleurs, ils s'interrogent, en cas d'application de ce projet, sur le volume ou/et le nombre de colonnes nécessaires sur certains PAV (points d'apport

volontaire) qui connaissent déjà des problèmes. Leur localisation telle qu'elle est pressentie sur la cartographie serait bien sûr à revoir ;

- Ils s'inquiètent aussi des caractéristiques exigées pour les implantations des nouveaux PAV, notamment au niveau de la surface requise. De plus, les frais inhérents aux installations des PAV et à leur entretien ne doivent pas être à la charge de la collectivité ;
- Ils notent enfin que le problème lié à la fréquentation touristique n'a pas été abordé dans le cadre de ce projet. Quid des ordures ménagères des milliers de touristes qui visitent chaque année notre village ? Cette question se compliquera par la suite lors de la mise en place de la TEOMI. Celle-ci ne pourra guère être appliquée aux touristes de passage, qui risquent de déposer leurs ordures ménagères, dans des endroits inappropriés. De façon générale, il y a un risque d'augmentation des décharges sauvages.

#### Hostellerie de la Vallée :

Pour faire suite à l'avis de l'ABF sur la proposition faite par l'architecte au sujet de l'isolation extérieure du bâtiment « moderne » avec un bardage en matériau composite ou métallique, le maire a présenté l'option d'un simple enduit. Cela permettrait de faire quand même une isolation extérieure. Nous sommes dans l'attente d'une réponse pour l'instant.

Le dossier élaboré par l'architecte et présenté, lors d'une réunion à TULLE'AGGLO le 11 janvier dernier, aux financeurs (Etat, Région, Département, Europe et Agglo) se subdivise en trois pôles :

|  |         |
|--|---------|
| Niveau 1 (chambres d'hôtel)                              | 222 797 |
| Niveau RDC (restaurant, cuisine, bar, accueil)           | 254 753 |
| Niveau – 1 (annexes, chaufferie et annexes du personnel) | 134 450 |
| TOTAL  | 612 000 |
| Honoraires et frais divers                               | 91 800  |
| Imprévus (à 10 %)  | 61 200  |
| TOTAL HT   | 765 000 |

Au niveau des imprévus, le chiffre de 10 % paraît exagéré, il est demandé de le ramener à 5 %, soit un total HT de 734 400 €.

A la demande de la préfecture, il faudrait distinguer le lot amélioration énergétique des autres travaux. Il serait éligible à la DETR. L'estimation de l'architecte (isolation par l'extérieur du bâtiment le plus récent, intervention sur menuiseries extérieures, remplacement de la chaudière fioul existante par une chaudière biomasse, avec création d'un silo de stockage du combustible – granulés bois) est la suivante :

|                            |           |
|----------------------------|-----------|
| Economie d'énergie         | 182 616   |
| Changement d'énergie       | 92 540    |
| TOTAL                      | 275 156   |
| Honoraires et frais divers | 41 273,4  |
| Imprévus (à 5 %)           | 13 757,8  |
| TOTAL HT                   | 330 187,2 |

Le conseil valide la demande de subvention au titre de la DETR pour ce volet rénovation énergétique.

Suite à la réunion avec les partenaires financiers, le plan de financement général pourrait être, mais cela reste à confirmer :

| DEPENSES HT                                |            | RECETTES                |         |
|--|------------|-------------------------|---------|
| Rénovation énergétique                     | 330 187,20 | Etat DETR               | 100 000 |
| Autres travaux, honoraires et frais divers | 404 212,80 | Etat DSIL               | 100 000 |
|  |            | Région                  | 100 000 |
|  |            | Département             | 150 000 |
|  |            | TULLE'AGGLO             | 40 000  |
|  |            | LEADER (plafond)        | 64 000  |
|  |            | Autofinancement commune | 188 400 |
| TOTAL                                      | 734 400    | TOTAL                   | 734 400 |

Pour la sollicitation de la DSIL, on a jusqu'au 31 mars pour la déposer, il faut définir avec la Préfecture à quel titre on sollicitera la subvention.

Problème de la gérance : les partenaires financiers, lors de la réunion du 11 janvier à TULLE'AGGLO, ont encouragé à la recherche dès à présent d'un gérant.

Opération 1000 cafés : le maire a déposé la candidature de la commune qui serait éligible à ce dispositif (accompagnement administratif et juridique pour la recherche d'un gérant). Le dossier a été validé, il faut que la commune soit retenue.

Plusieurs systèmes de gérance à étudier : système commercial 3.6.9, système location-vente (le loyer paie les fonds investis), le système de la délégation de service public...

Il faudra définir quel est le mode que l'on veut employer. Si on est retenu par le dispositif « 1000 cafés », on aurait des conseils à ce sujet-là.

#### Aménagement place de stationnement :

Les estimations et devis ont été actualisés.

Le conseil approuve une demande de subvention au titre de la DETR (35 %) ; le Département sera sollicité par la suite (sur les devis retenus), à hauteur de 25 %.

| <i>Descriptif des travaux</i>                           | <i>Montant H.T. 2022</i> |
|---|--------------------------|
| Mise en sécurité du site                                | 29 580,00 €              |
| Réalisation de massifs pour passerelle                  | 5 460,00 €               |
| Abattage arbres   | 1 100,00 €               |
| Accès et parking ancienne usine (plantations comprises) | 48 666,00 €              |
| Passerelle  | 24 423,00 €              |
| Portique pivotant                                       | 795,00 €                 |
| Signalisation   | 2 556,51 €               |
| Tables pique-nique et bancs                             | 1 720,00 €               |
| Imprévus  | 699,49 €                 |
| TOTAL   | 115 000 €                |

Gérard TOURNEIX avait suggéré la mise en place d'un stationnement payant et s'est renseigné sur le coût d'installation (entre 13 750 € et 23 270 € HT) ; le maire s'est renseigné auprès du Crédit Agricole pour le fonctionnement : on peut faire du saisonnier à moins de 6 mois, 27 € TTC/mois d'abonnement, 75 € pour la mise en service, + commission sur chaque opération (système désavantageux pour les petits montants).

On ne l'envisage pas pour le moment, à voir peut-être plus tard. On pourrait aussi réfléchir à un forfait pour la journée.

#### Snack-bar :

La réfection de la toiture est nécessaire. Après réflexion sur les devis présentés (L'Art du Toit 19 de Saint Germain les Vergnes, Denis BAVART de Darnets et FRED COUVERTURE), le conseil retient ce dernier (montant 4 741,56 € HT), d'autant plus qu'il pourrait effectuer les travaux en mars (les autres devis sont plus élevés).

Le Conseil délibère favorablement pour la validation du devis et la demande de subvention auprès du Conseil Départemental (25%).

#### Projets :

- Au sujet de la voirie, Jean-Jacques MONTEIL rappelle qu'il avait déjà été ciblé quelques endroits d'intervention, avec le système des emplois partiels. Il faudra arrêter une prochaine fois les interventions, puis demander des devis.

- Le maire rappelle le bâtiment en ruine, dans le jardin de la cure au bourg, en surplomb des jardins du parc du castel, qui serait à restaurer. Il est décidé d'en parler à l'architecte JOUDINAUD qui travaille sur le site du castel. Dans un premier temps, il conviendrait peut-être de sécuriser les lieux.

- Dégagement du chemin de Braguse : on attend un premier devis de l'entreprise DUBOIS pour le dégagement du chemin obstrué par des arbres.

- Eclairage public : Il faudra étudier le coût des demandes d'extension de l'éclairage public (voir la FDEE19 à ce sujet), notamment au chalet des cascades.

#### Parc du castel :

Réunion de chantier le 26 janvier. Cela suit son cours.

#### PLU :

Me Thomas HUMEAU, mandataire judiciaire de SCAMBIO URBANISME, a écrit le 15 décembre dernier pour signaler qu'en l'absence de candidats pour reprendre les marchés publics de cette société, le contrat en cours avec la commune était rompu. La commune peut donc désormais lancer une consultation pour la poursuite des travaux du PLU.

A la demande de M. PANUEL de la DDT, la mairie a récupéré tous les fichiers produits dans le cadre de l'élaboration du PLU de Gimel-les-Cascades "en version modifiable" pour pouvoir poursuivre la procédure avec un autre prestataire. Nous attendons dorénavant de la DDT le projet de cahier des charges pour la consultation. Par ailleurs, une subvention au titre de la DGD (dotation globale de décentralisation) de 4 138 € a été versée à la commune pour le PLU (pour info, 11 500 € ont déjà été versés depuis 2015).

### Ecoles :

Pour le remplacement (du 12 janvier jusqu'au 12 février) d'Isabelle MENEYROL, employée en charge de la cantine, il a été recrutée par l'intermédiaire du Centre de gestion, Mme Lydie MONNERAUD de Tulle ; elle dispose d'une expérience professionnelle satisfaisante.

### Affaires diverses :

- Gérard TOURNEIX et le maire participent aux travaux de la commission tourisme de TULLE'AGGLO : l'OTI du pays de Tulle a pour ambition de créer un maillage de chemins à l'échelle du territoire de l'agglomération (au moins deux axes principaux et des boucles communales ou intercommunales). Il y a une réflexion en cours sur les tracés, sur l'utilisation des cheminements existants ou la création d'autres.
- Refonte de la liste électorale : tous les 5 ans, on renouvelle les cartes électorales.
- Le maire rend compte de l'audience au tribunal, le 11 janvier dernier, où était jugé le responsable de la pollution de la Montane (d'août 2018) : le PDG d'EYREIN INDUSTRIE a été dans le déni. L'affaire a été mise en délibéré et le jugement sera rendu début mars. Le procureur a demandé 20 000 euros sur le plan pénal. Il a été rappelé le possible impact sur le maintien sur le site de la moule perlière.
- Recensement INSEE : au 1<sup>er</sup> janvier 2022, population municipale 789 habitants, population comptée à part 16 habitants, population totale 805 habitants.
- ONF et reboisement : nous n'avons pas d'autres nouvelles. Le technicien devra impérativement organiser une réunion sur site.
- ASF : un rendez-vous avec le maire est programmé avec le directeur technique et le chef du district, relativement à la question du bruit.